



Préavis de un mois pour mutation

Par **michel**, le **10/10/2011 à 08:19**

Bonjour,
Mon locataire m'envoie un recommandé m'annonçant son départ pour mutation sans fournir de justificatif, pour bénéficier du préavis d'un mois.
Quelle est la date de début et de fin de préavis à prendre en compte ?
Merci

Par **mimi493**, le **10/10/2011 à 09:00**

Le locataire n'a pas à justifier d'office mais vous pouvez exiger un justificatif
Le préavis commence le jour de réception du congé (date sur l'AR)

Par **michel**, le **10/10/2011 à 12:43**

Bonjour mimi93
Je lui ai demandé un justificatif mais il n'a pas encore répondu à ce sujet.
J'ai lu dans experatoo que s'il n'avait pas droit à ce préavis d'un mois, le préavis continuait et pouvait durer 3 mois (en l'absence de justificatif pour préavis d'un mois)
Il ne nous sera pas utile je pense de prolonger jusqu'à 3 mois je pense plutôt à une prolongation de 10 jours.
Ai-je bien compris ce que j'ai lu ?
Merci encore mimi

Par **mimi493**, le **10/10/2011 à 14:30**

Avez-vous demandé le justificatif en LRAR ?
Je ne comprends pas les "10 jours" ?

Par **michel**, le **10/10/2011** à **16:03**

rebonjour MimirnNon je lui ai le justificatif de préavis d'un mois par mail uniquementrnje veux dire que nous aurons probablement un locataire 10 jours plus tard que la fin de préavis d'un mois d'après les contacts que j'ai eu avec des locataires potentiels qui vont visiter le logement